



Madame, Monsieur,

Auterive, 17/04/2023

La communauté de communes du Bassin Auterivain (CCBA) et la commune de Venerque désirent maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative.

Pour cela, une nouvelle organisation avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

Votre bac individuel muni d'une puce vous permettra le prochain passage à la tarification incitative. Si votre bac n'est pas équipé d'une puce (étiquette blanche et bleue : image au verso du courrier), veuillez contacter le 05 61 50 99 00.

Afin de répondre à vos interrogations, une réunion d'information aura lieu mardi 09 mai à 18H30 (salle des fêtes de Venerque rez-de-chaussée). Aussi, une brochure explicative est jointe au présent courrier. Attention, page 14 le calendrier prévisionnel est décalé d'un an. La 1^{ère} année de comptabilisation des productions de déchets est prévue du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour l'avis d'imposition en 2025.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable !

M. Serge BAURENS
Président
Communauté de Communes
Bassin Auterivain

M. Michel COURTIADÉ
Maire
Commune de Venerque



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?

05 61 50 99 00
accueil@ccba31.fr
www.dechet-ccba31.fr

Votre bac n'est pas pucé?... Vous avez un doute...

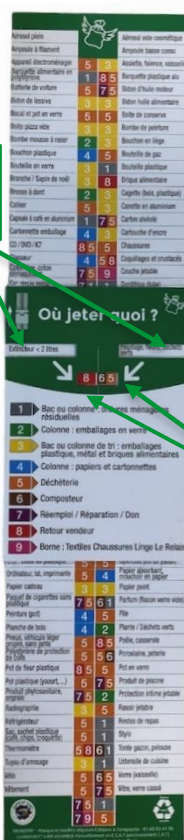


Si votre bac n'a pas d'étiquette blanche et bleue (comme à l'image), c'est qu'il n'est pas pucé !

Dans ce cas, voici la marche à suivre :

1. Prendre RDV au [05 61 50 99 00](tel:0561509900) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
2. Venir avec son ou ses bac-s au service déchets, ils seront pucés sur place par nos soins.

Comment utiliser la réglette de tri ?



Fenêtres de sélection du déchet

Fenêtres de lecture des consignes de tri